

L'Etat français es-il encore un état de droit ?

La Cour Internationale de Justice parle d'obligation de prévenir un génocide à Gaza, mais les citoyens français sont accusés d'antisémitisme lorsqu'ils critiquent la politique de Benjamin Netanyahu ou lorsqu'ils évoquent un génocide. Ils sont accusés d'apologie du terrorisme lorsqu'ils rappellent que la colonisation et la guerre en Palestine durent depuis 75 ans et pas 6 mois ou lorsqu'ils rappellent que le Hamas est le parti élu au gouvernement de Gaza. Ils sont islamogauchistes quand ils demandent, comme l'ONU, que la France cesse de livrer des armes à Israël.

Si des citoyens disent que des industriels exploitent la Terre au-delà de ses limites, reçoivent des subventions de l'État sans contre-partie et distribuent plus de dividendes que jamais, que certains financent des terroristes (des vrais, qui perpétuent des attentats), ils font l'objet d'un harcèlement médiatique et judiciaire, de procédures bâillon, sont accusés d'éco-terrorisme. "Terrorisme", un mot chargé d'histoire : pendant la seconde guerre mondiale, le gouvernement français, alors installé à Vichy, traquait des "terroristes pilotés de l'étranger" luttant contre l'occupant nazi. Plus tard, on a appelé ça la Résistance et récemment on leur a ouvert le Panthéon.

Nous ne pouvons pas accepter que le gouvernement de la République bafoue le droit français en proposant des lois contraires à la constitution en comptant sur le Conseil Constitutionnel pour faire le tri, en discriminant la population sur des critères religieux ou en subventionnant des installations illégales, bafoue le droit international en ignorant les injonctions de l'ONU et les traités signés par la France, méprise le peuple français en lui mentant effrontément et en ajustant les mensonges au fur et à mesure qu'ils sont éventés. Nous ne pouvons pas accepter que la France ne soit plus un état de droit, que la démocratie disparaisse de plus en plus derrière des lois d'exception, un état d'urgence permanent, une main mise des financiers sur les médias.

Car cela a des conséquences.

Cela attise l'extrême droite qui s'engouffre derrière la majorité gouvernementale pour souffler la haine sur les opposants politiques (écologistes et vraie gauche), les minorités trans, femmes, enfants, musulmans avec islamophobie, retour de l'autorité et des violences, contrôle de la reproduction et haine des minorités.

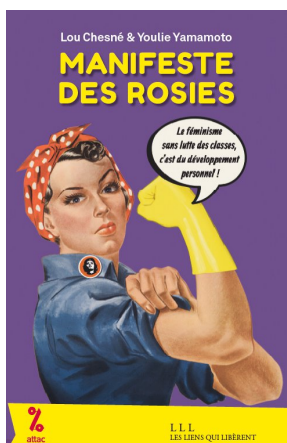
Lorsque le peuple ne peut pas s'exprimer dans les instances de pouvoir et les médias, lorsqu'on l'empêche de s'exprimer par la voie institutionnelle, alors il recourt à la désobéissance civile. C'est ce qui se passe aujourd'hui avec les Soulèvements de la Terre, Extinction Rébellion, Bassine Non Merci et tant d'autres collectifs informels. Les associations et les syndicats plus formels y viennent aussi. Et si la répression qui s'abat sur ce mode d'expression, encore légale, arrive à l'éteindre, que restera-t-il ?

Même dans le cadre légal de l'Assemblée Nationale, les débats sont évités, par le recours au 49.3 et autres procédures d'exception, par la criminalisation des paroles des élus d'opposition, par l'interdiction de leurs réunions publiques.

En empêchant toute expression contradictoire, l'État ne supprime pas ses opposants, il les force à adopter des tactiques de clandestinité, des outils de communication chiffrés, des manifestations non déclarées, des réunions secrètes, des actions directes de plus en plus marquantes.

Jusqu'où devons-nous aller pour simplement rétablir le débat démocratique ? Nous n'usons pas de violence contre des personnes, jamais, et nous ne le voulons pas. Nous ne voulons faire peur à personne. Nous voulons le respect de la République. Nous voulons le retour du droit et le respect de tous et toutes. Ça devient difficile.

bruno sépilet



10 euros auprès de daniel guérin